

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 3063

présenté par
Mme Park

ARTICLE 38 BIS A

Supprimer les alinéas 29 à 31.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.